



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du dix-huit mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mesdames Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBE Conseillères Municipales, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT Willy SCHRAEN, sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Madame Murielle DELEZOIDE

M. Alain ZEGRE donne procuration à M. Hervé DEBARRE

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

M. Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes

Délibération 25 04 11

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

4 AVR. 2025

Affectation du résultat de l'exercice N-1

Monsieur le Maire expose,

Résultat de fonctionnement	225.088,54 €
Résultat antérieur reporté 2023	105.979,07 €
Résultat de l'exercice 2023	119.109,47 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	- 102.489,87 €
D 001 (besoin de financement)	- 163.331,40 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N- 1	7.000,00 €
Besoin de financement = D+E (R1068)	170.331,40 €
Excédent reporté (R002)	54.757,14 €

Il est proposé d'affecter comme ci-dessus l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068

> 170.331,40 € recettes d'investissement

au compte 002

> 54.757,14 € recettes de fonctionnement

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,
APPROUVE l'affectation de résultat présenté

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

-4 AVR. 2025

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

7 AVR. 2025